



## CONVENTION TRIPARTITE DECLARATION SNU lorraine

Le conseil d'administration de l'UNEDIC (le 28 novembre) et le CA de pôle emploi (le 5 Décembre 2011) ont validé une nouvelle convention tripartite (Etat/Unedic/pole emploi). Le vote a été le suivant

- Pour : MEDEF et CFDT      Abstention : CFTC, CGC, FO      Contre : CGT

À la lecture de cette convention, notre interrogation est la suivante: pouvons nous encore penser que Demain, Pole emploi sera encore en mesure de rendre des services de qualité et complets à ses usagers ?

Le terme « Rendre service » peut paraître désuet, et pourtant pour le SNU pole emploi Lorraine, et plus particulièrement en période de crise économique, c'est pour nous, tout le sens que devait avoir la création de pole emploi et que devrait avoir notre action.

Or, la convention tripartite prend le chemin complètement inverse :

- où le conseiller n'existe plus (à moins qu'on ne parle de « chargé de portefeuille », vocabulaire emprunté au monde des banques qui ont prouvé ces derniers temps tous les bienfaits de leurs activités).
- Où le premier acte professionnel pointé dans la convention tripartite, page 6, indique « *il s'assure au cours des différents contacts que le demandeur d'emploi accomplit les actes positifs de recherche d'emploi . Il peut proposer la radiation du demandeur 'emploi de la liste des demandeurs d'emploi s'il constate l'une des situations prévues par l'article L 1261 du code du travail.* » est d'abord de contrôler voire radier.

Alors, il n'est pas question pour nous de revenir sur ce que dit le si respectable code du travail sur le sujet mais bien de pointer que le premier acte professionnel du conseiller dans la convention tripartite commence comme ça: ... contrôler voire radier ! En clair, peut-on craindre le retour de l'offre raisonnable d'emploi (ORE) à une époque où les offres sont si peu nombreuses et les plans sociaux si nombreux ??

- Où est le conseil quand on lit : améliorer l'accès du demandeur d'emploi à la formation. Peut-on nous rappeler le faible budget consacré à la formation, son évolution depuis 2 ans, et les actions de formation prioritaires qui seront menées ?
- Où est le conseil quand on pointe la **fausse disparition** du SMP remplacé par un suivi à 4 mois, puis tous les trois mois et un bilan approfondi à 9 mois. Et on continue néanmoins à nous parler de personnalisation...Ce bilan à 9 mois est la clé d'entrée quasi-obligatoire pour « le placement en suivi renforcé ».
- Où est le conseil quand l'offre de service **Entreprise** prévoit d'abord que le service universel se cantonne à la simple diffusion de l'offre d'emploi ? C'est demain la porte ouverte pour que les entreprises se débrouillent autrement pour recruter...ou que **l'activité relation Entreprise** soit plateformisée, sous- traitée....vendue à d'autres ! On peut y penser lorsqu'on regarde les indicateurs concernant le taux de dépôt d'offre en ligne, la part des offres où l'employeur peut-être directement contactée, la part de DE avec CV sur pole-

Dans ce texte bien noir, il y a tout de même de quoi sourire à lecture du titre de l'article 2.2.1.  
**« Donner à Pole emploi les moyens de ses missions ».**

On peut prendre le pari ce jour qu'il n'y aura encore pas les moyens en face de nos missions !

(Et d'ailleurs, un des signataires de cette convention ne s'y est pas trompé puisqu'après la signature de cette convention, ce même n'a pas voté le budget 2012 ... constatant que le budget ne serait pas à la hauteur des problématiques de la crise ... alors comme dirait notre ami christian : vieux motard que jamais.. mais bon ... un peu de retenue chez les lucky luke de la signature ne ferait pas de mal au monde syndical)

Au-delà des contradictions, en voici déjà la preuve: il est prévu l'équivalent de **2000 postes ETP** (équivalents temps plein) en renfort sur le terrain ... mais pas en embauches ...

- 1000 issus des structures (pour la Lorraine, cela fait 36 agents): quels services vont être impactés ? Quelles seront les offres de services de la DR et des DT censées soutenir l'activité du réseau alors que des postes y seront supprimés.
- 1000 issus de **gain de productivité**, (soit toujours **36 postes**) : **comment la Lorraine compte-t-elle faire pour gagner l'équivalent d'un agent sur chaque site pole emploi lorraine?**

Il est fort à parier que les conditions de travail seront à nouveau et inévitablement impactées par la mise en place de cette machine, notamment à travers l'organisation de l'accueil et l'indemnisation

Maintenant, nous allons laisser ceux qui ont engagé leur responsabilité tenter de convaincre et les agents jugeront.

Mais il est quasi-certain qu'en organisant ainsi la relation avec les demandeurs d'emploi et les entreprises, **Pole emploi a énormément à y perdre, pour ne pas dire tout à perdre.**

Le SNU pole emploi Lorraine espère se tromper dans son analyse mais pratiquement tout ce que nous avons pu anticiper depuis le rapport Boulanger (juste avant la fusion) s'est malheureusement mis en œuvre...

**Nous dénonçons donc une telle convention qui s'apparente, selon nous, à l'avant-dernière pelletée d'une mise à mort programmée du Service Public de l'Emploi et de ses multiples métiers (placement, indemnisation, orientation,..)**